

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

1907

7

N° 50457/74

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

A M^r Vander Veken

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau qui fait l'objet de votre

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M^r Vanden Veken, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Grande Maison de Tapis

TAPIS, CARPETTES & FOYERS

— LINOLEUM —

Kork-linoleum, imprimé et incrusté

PAILLASSONS, TISSUS D'AMEUBLEMENT

PASSEMENTERIES



— BRONZES D'ART —



E. Vanderveken

125, Boulevard du Hainaut, 125

& RUE DE LA CASERNE, 38



Bruxelles, le 18 Juin 1906.

Reçu en retour des musées Royaux de peinture
de Bruxelles, conformément à la réponse N° 5045144
le tableau remis au musée le 9 Juin courant

E. Vanderveken

Grande Maison de Tapis

TAPIS, CARPETTES & FOYERS

—: LINOLEUM :—

Hork-linoleum, imprimé et incrusté

PAILLASSONS, TISSUS D'AMEUBLEMENT

PASSEMENTERIES



BRONZES D'ART

E. Vanderveken

125, Boulevard du Rainaut, 125

& RUE DE LA CASERNE, 38



Bruxelles, le 9 Juin 1906.

Messieurs les Directeurs et membres de la Commission
des Musées Royaux de Bruxelles

Je prends la liberté, de vous envoyer
avec la présente, un tableau triptique de "Jean van Eyck"
je désire le vendre, mon prix est: Cent Mille francs.
Veuillez je vous prie, m'honorer d'une réponse.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

E. Vanderveken

